

Présentation du Plan SSE

QSS-CAPCU

18 mai 2022

Décret ORSAN

(Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles)

ORSAN AMAVI

Assurer la prise en charge de nombreuses victimes (blessés somatiques)

Catastrophes naturelles, accidents de transports, accidents technologiques

Attentats avec armes de guerre et/ou engins explosifs

ORSAN MEDICO-PSY

Assurer la prise en charge de nombreuses victimes (blessés psychiques)

ORSAN EPI-VAC

Assurer la prise en charge des patients en situation d'épidémie ou de pandémie

Mettre en oeuvre une campagne de vaccination exceptionnelle

ORSAN CLIM-ENV

Assurer la prise en charge des victimes d'un phénomène climatique ou environnemental (canicule, grand froid, pollution...)

ORSAN NRC

Assurer la prise en charge des victimes d'un agent NRC (victimes potentiellement contaminées)

ORSAN BIO

Assurer la prise en charge des patients présentant une maladie infectieuse transmissible (enrayer rapidement un risque épidémique ou ralentir son introduction sur le territoire)

- Décret du 16 octobre 2016 (*en cours de modification*) et Guide d'aide à la préparation et à la gestion des tensions et des SSE d'avril 2019
- Scénarii des principales SSE susceptibles **d'impacter l'offre de soins**
- Renforcement du **volet « Médico-psy »**
- Hiérarchie fonctionnelle:
 - Établissements de « première ligne »
 - Établissements de « deuxième ligne »

Dispositif de montée en puissance

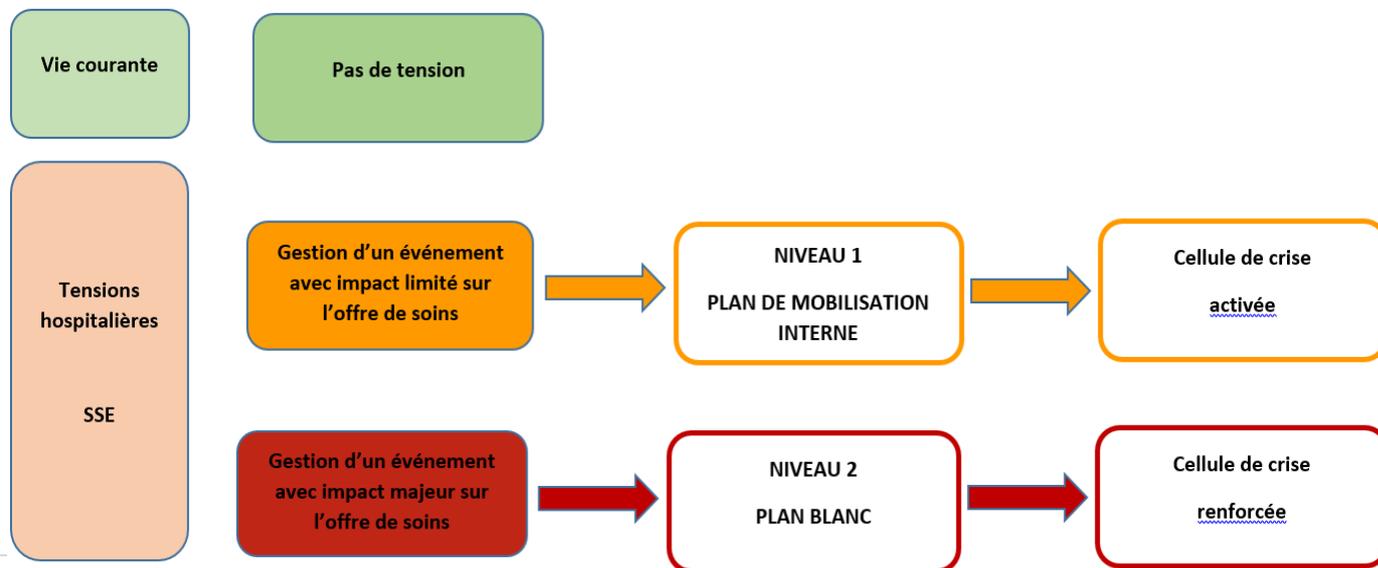
Deux niveaux :

Plan de mobilisation interne

Tensions avérées potentiellement critiques, fonctionnement courant de l'établissement n'est pas mis en difficulté.

Plan Blanc

Mobilisation de toutes les capacités de l'établissement.



Le plan blanc

Le plan blanc d'établissement prend en compte les objectifs du dispositif "ORSAN" et définit notamment:

- ▶ 1 Les modalités de **mise en œuvre de ses dispositions et de leur levée**.
- ▶ 2 Les modalités de constitution et de fonctionnement de la **cellule de crise**.
- ▶ 3 Des **modalités adaptées et graduées d'adaptation des capacités et de mobilisation** des moyens humains et matériels de l'établissement.
- ▶ 4 Les **modalités d'accueil et d'orientation** des patients.
- ▶ 5 Les modalités de **communication** interne et externe.
- ▶ 6 Un plan de **circulation** et de **stationnement** au sein de l'établissement.
- ▶ 7 Un plan de **sécurisation** et de **confinement** de l'établissement.
- ▶ 8 Un plan d'**évacuation** de l'établissement.
- ▶ 9 Des **mesures spécifiques** pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, notamment les accidents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.
- ▶ 10 Des modalités de **formation** et d'**entraînement** à la mise en œuvre du plan.

Le Directeur Médical de Crise

Missions du directeur médical de crise (DMC)

Conseiller médical du directeur de site pour le pilotage de la réponse face à une SSE

Correspondant unique avec la direction des soins pré-hospitaliers

Informe les SAMU de l'état de saturation du site

Coordonne et pilote la réponse médicale de crise en binôme avec un référent non médical (parcours patient, EVASAN...)

S'assure que chaque secteur dispose des moyens humains et logistiques nécessaires, contrôle et dimensionne le rappel et la relève des personnels

S'assure du suivi des flux de victimes dans chaque secteur et décide de la mise en place de prise en charge médicales dégradées de type « damage control »

Evalue l'évolution des besoins médicaux nécessaires à la reprise d'activité en sortie de crise

Propose une stratégie de réorganisation à mesure que la crise prend fin

Evalue qualitativement et quantitativement les moyens nécessaires à la résolution de la crise

Evalue Les besoins nécessaires au maintien de l'activité courante, envisageant différents scénarios de réduction de cette dernière en fonction de l'importance de la SSE

Pour l'AP-HP:

- 1 DMC AP-HP
- 1 DMC par GH
- 1 DMC par site
- Mission de conseils au pilotage de crise auprès de la Direction
- Selon typologie de l'évènement, DMC spécifique (ex: DMC pédiatrique pour épidémie bronchiolite)

Niveau de la réponse du Centre Opérationnel AP-HP

